Pour le Maire
et par délégation

Directrice Générale
des Services

Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 027-212701650-20260630-CM30062026_09_2-DE

CM-30-06-2026/09-2

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	*COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE* EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Nombre de délégués en exercice :	*27*
Nombre de présents :	*22*
Nombre de votants :	*22*
Date de Convocation :	*23/06/2026*

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Trente Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Maire,*

Mesdames *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Sophie LEMEZ, Michelle TANGUY, Nadine ROBERT, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Claire AUFFRET, Emilie CORBIER, Aurélie CERNON, Céline CONSTANT, Delphine METAYER*

Messieurs *David SIMONNET, Thiery PINARD, Emmanuelle BROUSSE, Didier MASSE, Alain ROUSSEAU, Pierre FONTAINE, Pascal DESBOIS, Didier MABIRE, Guillaume MARLIERE, Vincent POZO*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Mesdames *Isabelle BRITTON, Marie AUBRY*
Messieurs *Jean-François DEBAIN, Xavier HAUDEBOURG, Fabrice SORIEUL*

Secrétaire de séance : *Monique JEAN*

Objet : LES MOTS D'OUCHE 2027 : Remboursement des frais kilométriques des auteurs invités

Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73204

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 027-212701650-20260630-CM30062026_09_2-DE

Madame Claire LACAMPAGNE-CROCHET rappelle que dans le cadre de la 6e édition du festival ***Les Mots d'Ouche****, qui se tiendra du 9 au 11 avril 2027 (avec des interventions d'auteurs prévues dans les établissements scolaires les 8 et 9 avril 2027), la commune accueillera, comme chaque année, une douzaine d'auteurs et illustrateurs invités à participer à la manifestation.*

Conformément aux recommandations du Centre national du livre (CNL) et aux engagements contractuels conclus avec les auteurs, les déplacements effectués au moyen de leur véhicule personnel pour se rendre à Conches seront remboursés sur la base du barème kilométrique applicable à la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais ont été inscrits au budget du festival Les Mots d'Ouche 2027.

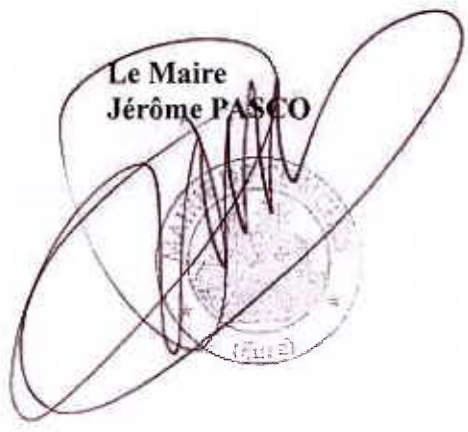
Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuvent** le remboursement des frais kilométriques engagés par les auteurs invités à la manifestations Les Mots d'Ouche 2027, selon le barème en vigueur de la Fonction Publique Territoriale

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Claire LACAMPAGNE CROCHET ou Sophie LEMEZ, Adjointes au Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Trois Juillet Deux Mil Vingt-Six



Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73204